

Parti Suisse du Travail (PST-POP) – Argumentaire contre l'assouplissement de la loi sur le matériel de guerre

NON à la Modification du 19 décembre 2025 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) (FF 2026 22)

En bref :

L'exportation de matériel de guerre vers des pays en situation de conflit armé est aujourd'hui interdite. De plus, tous les acheteurs de matériel de guerre suisse doivent signer une déclaration de non-réexportation. L'assouplissement de la loi sur le matériel de guerre permettrait toutefois à nouveau la réexportation. De plus, à l'avenir, 25 États membres de l'OTAN ou alliés pourraient être explicitement approvisionnés, même s'ils sont en situation de conflit armé. Les armes suisses pourraient ainsi être utilisées de manière régulière dans les guerres de l'OTAN et des États-Unis et, grâce à l'autorisation de réexportation, pourraient même aboutir en Israël et soutenir activement le génocide. Le PST-POP a soutenu le référendum dès le début et appelle la population à empêcher l'assouplissement de la loi sur le matériel de guerre en votant « non » le 29 novembre.

Contexte général

Dans l'économie de marché capitaliste, les groupes privés d'armement sont soumis à une contrainte structurelle de croissance et de maximisation des profits. Cette recherche du profit engendre une nécessité structurelle d'augmenter continuellement la demande en systèmes d'armement. Les nouvelles guerres et les conflits armés servent donc les intérêts des entreprises d'armement privées. La concurrence entre ces entreprises les oblige à développer sans cesse de nouvelles applications, avec lesquelles elles tentent de se surpasser en termes de puissance de feu, de technologie et d'offre tarifaire.

La production capitaliste d'armes déclenche ainsi une réaction en chaîne économique : elle accroît, par exemple, les besoins en matières premières telles que le fer ou le cobalt, oriente le cours des innovations technologiques et des investissements du capital financier, et crée un environnement économique global dont la rentabilité dépend largement de la production militaire. Dans cette perspective, l'extractivisme, l'exploitation par le travail, la militarisation croissante des relations internationales et le bellicisme opportuniste apparaissent comme des conséquences systémiques d'une économie de l'armement axée sur le profit. L'État n'y joue pas un rôle neutre, mais est impliqué en tant qu'acteur central dans la sauvegarde et la promotion de ces intérêts économiques.

En cette période de militarisme virulent, ce n'est pas seulement le service civil qui est remis en cause, mais aussi les exportations d'armes, limitées en vertu du principe de neutralité. Le PST-POP s'oppose avec la plus grande fermeté à toute libéralisation des exportations d'armes. Une telle libéralisation contribuerait non seulement à discréditer la neutralité suisse, mais entraînerait également davantage de guerres et de morts

causées par des armes suisses. Le PST-POP s'oppose par principe aux exportations de matériel de guerre, prône la nationalisation de l'industrie de l'armement et exige une production limitée, destinée exclusivement à couvrir les besoins de la Suisse. Les armes ne doivent pas servir à faire du profit.

Assouplissement de la loi sur le matériel de guerre

Aujourd'hui, l'exportation de matériel de guerre vers des pays en situation de conflit armé est interdite. De plus, tous les acheteurs de matériel d'armement suisse doivent signer une déclaration de non-réexportation. Le matériel d'armement suisse ne doit en principe pas être cédé à d'autres États.

L'assouplissement de la loi sur le matériel de guerre permet au Conseil fédéral de déroger à ces critères.¹ Ainsi, les exportations vers 25 pays devraient être explicitement autorisées, même si ceux-ci sont en situation de conflit armé. Il s'agit des pays d'Europe occidentale ainsi que des États-Unis, du Canada, de l'Argentine, de l'Australie, du Japon et de la Nouvelle-Zélande. En résumé, il s'agit donc des États membres de l'OTAN et de leurs alliés. Le Conseil fédéral dispose certes d'un droit de veto et pourrait suspendre les livraisons vers ces États. Cependant, compte tenu du soutien apporté par la Suisse à l'impérialisme occidental, la probabilité que cela se produise semble très faible.

Les déclarations de non-réexportation devraient également être supprimées à l'avenir. Les États destinataires pourraient ainsi, en principe, céder le matériel de guerre acquis à d'autres États, à moins que le Conseil fédéral n'oppose son veto.

Cet assouplissement permettrait aux armes suisses d'être régulièrement utilisées dans les guerres menées par l'OTAN et les États-Unis et, grâce à l'autorisation de réexportation, de se retrouver même en Israël, soutenant ainsi activement le génocide. Ce traitement de faveur lierait encore davantage la Suisse, sur le plan militaire, aux pays impérialistes occidentaux.

Enfin, l'assouplissement de la loi sur le matériel de guerre favoriserait la militarisation et la production d'armes en Suisse, augmentant ainsi encore davantage la menace pour les travailleurs et travailleuses d'être entraînés dans un conflit militaire. De plus, les armes suisses serviraient encore plus souvent à réprimer les mouvements anticolonialistes et autres mouvements de libération. Cet assouplissement va donc non seulement à l'encontre de l'opposition du PST-POP au militarisme, mais aussi du principe de solidarité internationale de la classe ouvrière.

C'est pourquoi le PST-POP appelle la population suisse à rejeter cet assouplissement de la loi sur le matériel de guerre en votant « non » le 29 novembre.

¹ <https://www.srf.ch/news/schweiz/referendum-lanciert-allianz-will-lockerung-fuer-kriegsmaterialexporte-verhindern>, consulté le 12.10.2026.